

TITRE PROFESSIONNEL

Animateur loisir tourisme

BAC (NIV.4)

Titre inscrit au RNCP (fiche 38662)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le titre professionnel Animateur de Loisir Tourisme forme des professionnels capables de concevoir, organiser, animer et évaluer des activités de loisirs et de tourisme pour divers publics. Ils doivent savoir gérer les aspects logistiques et administratifs, promouvoir les animations, et s'adapter à différents contextes et structures.

Aptitudes à l'emploi - Bonne condition physique - Sens des responsabilités - Pédagogie - Sens de l'observation - Aisance relationnelle

Compétence - Contribuer à la conception d'animations loisirs dans un établissement touristique

- > Concevoir des projets et programmes d'animations loisirs pour différents publics
- > Créer des animations adaptées à des publics variés
- > Promouvoir des animations en français et en anglais
- > Participer à la planification des animations touristiques
- > Développer des contenus pour des contextes divers

Compétence - Animer des activités de journées et de soirées dans un établissement touristique

- > Animer des activités de journée pour des publics variés
- > Organiser des animations de soirée en français et en anglais
- > Assurer la logistique des animations loisirs
- > Gérer les procédures et supports d'animation
- > Adapter les animations à différents contextes

FORMATION

Durée

De 6 à 11 mois.

Dates de rentrées

Rentrées tout au long de l'année.

Lieux de formation possibles

- > HAPPY RESORT - Valfréjus (73)
- > CFA SPORT & ANIMATION - Lyon (69) option socioculturelle ou option saisonnier Voile-ski, Craponne (69)
- > AFMS - Givors (69)

Conditions tarifaires

Formation financée par les OPCO et gratuite pour les apprentis et les employeurs privés

MODALITÉS & DÉLAIS DE RECRUTEMENT

Étude du dossier et entretien individuel. L'examen des candidatures débute six mois avant la date d'entrée en formation et continue jusqu'à cette même date. Le recrutement s'organise par le dépôt d'un dossier de candidature en ligne sur le site.

PRÉ-REQUIS

Être âgé de 16 ans minimum et de 29 ans révolus* à la signature du contrat d'apprentissage

*Pas de condition d'âge maximum pour les personnes bénéficiant d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé ou de dérogations spécifiques.

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap et/ou titulaire d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

DÉBOUCHÉS

Que fait le titulaire de cette formation ?

Il intervient dans le secteur touristique (hébergements ou stations proposant de l'animation), celui du loisir ludo-récréatif et celui de l'accueil de mineurs (centres de loisirs avec ou sans hébergement).

Emplois accessibles

- > Postes : - animateur polyvalent, - animateur généraliste, - animateur adultes, - animateur d'activités culturelles et ludiques, - animateur de journée, - animateur jeux, - animateur de soirée, - animateur disc-jockey, - animateur chanteur, - animateur micro
- > Secteurs : - les villages vacances - les hôtel-clubs - les clubs de vacances - les résidences de tourisme - les résidences hôtelières - les parcs résidentiels de loisirs - les campings - les camping-clubs - les parcs de loisirs - I

Poursuite d'études

- Une fois le diplôme obtenu il est possible d'intégrer un cursus universitaire (niveau 5) ou de poursuivre vers une formation professionnelle de niveau 5 (équivalent BAC+2).

Équivalences / Passerelles

Nous contacter pour étudier les éventuelles possibilités d'équivalences ou de passerelles.

ACCESSIBILITÉ AUX PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP

Pour tout besoin spécifique et toute adaptation, consultez notre référente H+ :
Virginie PREVOST : referent-handicap@ifa.asso.fr



TITRE PROFESSIONNEL

Animateur loisir tourisme

BAC (NIV.4)

Titre inscrit au RNCP (fiche 38662)

MODALITÉS D'ÉVALUATIONS

Compétences	Modalités d'évaluations
RNCP38662BC01 – Contribuer à la conception d'animations loisirs dans un établissement touristique	Présentation d'un projet réalisé en amont de la session : 40 min Le candidat réalise un dossier présentant sa participation à la conception et à la promotion d'animations touristiques. À l'aide d'un diaporama, le candidat présente : - sa participation à la programmation et la promotion d'animations touristiques. (20 minutes) - la conception d'une animation. (20 minutes) Entretien technique : 20 min Le jury interroge le candidat à propos de sa présentation, sur les aspects qui n'ont pas été évalués lors de la présentation du dossier et sur sa capacité d'adaptation de ses animations à un autre contexte ou à un autre public. Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 1 h
RNCP38662BC02 – Animer des activités de journées et de soirées dans un établissement touristique	Présentation d'un projet réalisé en amont de la session : 40 min Le candidat réalise un dossier présentant la mise en œuvre d'animations touristiques À l'aide d'un diaporama, le candidat : - Présente sa participation à une animation de journée et deux animations de soirée pour un public. (15 minutes) - Présente la logistique, les procédures et les supports d'animation utilisés pour lors des 3 situations présentées en vidéo (10 minutes) - Réalise la démonstration d'une animation de journée pour un public face au jury. (15 minutes) Entretien technique : 20 min Le jury interroge le candidat à propos de sa présentation, sur les aspects qui n'ont pas été évalués lors de la présentation du projet global et sur sa capacité d'adaptation de ses animations à un autre contexte ou à un autre public. Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 1 h